

Categorisation et sous-categorisation en lexicographie ou le rôle de la prédication

Rachid El Hadari

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'sik

Les dictionnaires de langue fournissent généralement un ensemble discontinu d'informations et d'explications qui se présentent comme des réponses à toutes les questions - ou du moins à leur majorité - que les usagers pourraient poser ou se poser. On y trouve ainsi des indications concernant la catégorie et les sous-catégories, la conjugaison, la prononciation, l'étymologie, une définition le plus souvent accompagnée d'exemples. On y trouve également des précisions sur les registres langagiers, sur les contextes d'usage, sur les relations lexicales, etc. Mais devant le caractère souvent inflationniste de ces informations surgissent quelques questions : que cherche-t-on réellement dans un dictionnaire de langue ? A-t-on toujours besoin des différentes informations qui y figurent ? A quoi peut-on réduire les informations que l'on y trouve ? Comment pallier les difficultés d'un article - de dictionnaire - inflationniste ? Bref, comment tenter de théoriser la lexicographie ?

Jusqu'au début des années soixante du siècle passé, les investigations lexicographiques ont conservé un aspect principalement empirique. Aucune analyse théorique, aucun ouvrage pratique n'avaient abordé cette problématique. Hormis quelques philosophes du dix-huitième siècle qui avaient essayé, mais en vain, de systématiser certains procédés, l'indifférence vis-à-vis de toute théorie était très sensible au cours des premières actions lexicographiques. Les concepteurs se

contentaient d'enregistrer et d'expliquer les langues sans chercher à établir des lois ou règles, ou à se fonder sur des principes quelconques. Mais ils possédaient une grande connaissance des problèmes linguistiques que, peut-être, les linguistes eux-mêmes ne sauront concevoir et théoriser que beaucoup plus tard.

Dans cette recherche qui se veut une modeste contribution à la théorisation de la lexicographie, je partirai des notions de catégorisation et de sous-catégorisation auxquelles je réduirai l'ensemble des informations figurant dans un article de dictionnaire de langue spécial, sélectif ; puis en adoptant la théorie de la structure prédicative, je proposerai quelques éléments de réponse aux questions que j'ai soulevées ci-dessus.

1. Théories linguistiques et organisation du lexique

On dénombre dans l'abondante littérature consacrée au contenu et à l'organisation du lexique six conceptions principales. Ces conceptions qui traduisent le caractère à la fois complexe, indocile et imposant de l'entité lexicale répondent à des besoins théoriques, méthodologiques et heuristiques différents. Elles peuvent se résumer dans les points suivants :

a. Le lexique se compose d'une liste de morphèmes qui contiennent les divers types de radicaux (verbaux, nominaux et adjectivaux) et les affixes dérivationnels. Ces morphèmes apparaissent en tant que séquences de segments phonétiques, et sont spécifiés au moyen d'un ensemble d'informations grammaticales (M. Halle 1973, A. Martinet 1965) .

b. Le lexique comprend tous les mots attestés dans une langue naturelle. Ces mots se présentent sous forme d'entrées indépendantes et entièrement spécifiées. Quant aux mots appartenant à une même famille lexicale, ils sont reliés les uns aux autres au moyen d'un outillage conceptuel dit règles de redondance lexicales (R. Jackendoff 1975).

c. Le lexique est l'ensemble des entrées lexicales d'une langue. Mais ces entrées comprennent aussi bien les mots que les radicaux et les affixes. Autrement dit, le lexique dans ce type d'organisation rassemble et les morphèmes analysables et les morphèmes non analysables (R. Lieber 1980, E. Selkirk 1982).

d. Dans une optique de sémantique linguistique, le lexique se laisse définir au moyen d'un ensemble d'éléments auxquels sont associées des valeurs (traits / marqueurs / sèmes et différenciateurs / sèmes) dégagées en comparant les unes aux autres, et regroupées en axes qui subsument des valeurs incompatibles. Autrement dit, dans cette perspective due aux anthropologues qui cherchaient à décrire et à comparer

dans certaines langues le vocabulaire de la parenté (e.g. ‘descendant’, ‘ascendant’ ...), le lexique est perçu comme une ensemble indéterminé, mais fini d’éléments(15). Ces éléments qui se ramènent à des traits sémantiques se regroupent en champs lexicaux de telle manière qu’aucun élément n’appartienne à plus d’un seul champ (J.J. Katz & J.A. Fodor 1963, H. Bendix 1966, J. Lyons 1978, G. Leech 1981, etc.) .

e. Le lexique est une liste organisée de mots définis chacun au moyen d’un ensemble de traits représentant ses propriétés linguistiques idiosyncrasiques (forme phonologique, catégorie syntaxique, propriétés sémantiques et thématiques). Cette définition du lexique accorde un intérêt considérable aux propriétés sémantiques et thématiques : ce sont ces propriétés mêmes qui déterminent les structures argumentale et thématique des entrées lexicales. Dans cette optique, les règles de sous-catégorisation deviennent caduques en raison de la spécification des rôles thématiques. Quant aux catégories lexicales, elles se distinguent les unes des autres grâce à la conjonction des traits [$\pm V$] et [$\pm N$] (N. Chomsky 1981, D. Pesetsky 1987).

f. Le lexique se présente comme un ensemble de prédicats et d’arguments ou de termes. Les prédicats sont contenus dans des cadres prédicatifs qui spécifient leurs propriétés sémantiques et syntaxiques. Quant aux arguments, ils sont associés à des rôles thématiques et à des fonctions grammaticales suivant les structures où ils apparaissent (S.C. Dik 1978, J. Bresnan 1982, R. Cann 1994) .

Telles sont quelques unes des nombreuses définitions auxquelles le lexique a eu droit dans la littérature. Ces définitions qui témoignent du caractère diversement approchable du lexique s’inscrivent dans quatre optiques : une optique morphologique (cf. a, b, c), une optique sémantique (cf. d), une optique syntaxique (cf. e), et une optique logico-sémantique ou fonctionnelle (cf. f).

Dans les trois premiers cas ((a, b, c), (d), et (e)), le lexique, tout en s’identifiant à un stock de traits, est conçu comme un adjectif de la syntaxe. Son rôle se limite à alimenter les structures générées par les règles syntaxiques. Quant aux différentes réflexions morphologiques, elles avaient essentiellement pour but (i) de développer une syntaxe de mots (ou micro-syntaxe), (ii) de démontrer le parallélisme dérivationnel entre les phrases et les mots, et (iii) de bien faire ressortir la régularité du modèle – génératif principalement – et du caractère récursif de ses règles. En d’autres termes, les différentes approches du lexique ont visé par dessus tout à consolider la primauté de la syntaxe. Certes, ceci ne s’applique pas à tous les travaux morphologiques. E. Williams (1981), pour ne citer que lui, a développé une théorie où il a essayé de récupérer certaines réflexions en morphologie pour les exploiter dans l’étude de la structure argumentale. Mais cette théorie, bien que s’inscrivant dans un cadre syntacticien,

i.e. gouvernement et liage, fait partie d'une tendance où le lexique avait déjà réussi à se défaire de son rôle accessoire pour s'adjuger l'un des principaux rôles, sinon le principal : celui d'être une source de représentation et de construction des phrases.

Dans le quatrième cas (cf. (f)), i.e. approche logico-sémantique ou fonctionnelle, le lexique occupe une place plus importante par suite de l'évolution interne des modèles adoptant cette approche, et « du traitement des faits sémantiques en tant qu'objectif à part entière, et souvent essentiel » (cf. B. Fradin, 1990, p.149) dans les approches de linguistique computationnelle (grammaire syntagmatique généralisée, théorie lexicale fonctionnelle, grammaire fonctionnelle...). Dans ces modèles dits lexicalistes, la prééminence de la syntaxe se trouve contestée par la primauté accordée au mot au détriment de la phrase, par l'apparition d'une catégorie logico-sémantique, mais lexicale dominante, i.e. le prédicat, et par l'émergence d'une structure représentationnelle des phrases : la structure prédicative. Le lexique dans cette optique devient tout simplement un élément déterminant dans la représentation et la dérivation des phrases, les structures prédicatives étant désormais construites sur la base des informations associées au lexique.

2. Définition : la structure prédicative

La notion de structure prédicative a eu droit à de nombreuses définitions, mais dont le contenu reste en général le même. Dans les théories linguistiques qui adoptent la conception hiérarchique de la structure prédicative, la terminologie est variable. Les lexicalistes fonctionnalistes utilisent les notions de prédicat et d'argument, ceux-ci étant définis en termes grammaticaux. Les fonctionnalistes (cf. S.C. Dik) optent pour la même terminologie, mais avec cette différence que les arguments sont définis sémantiquement. L. Tesnière emploie les notions de nœud et d'actant, Ch. Fillmore celles de prédicat et de cas, O. Jespersen celle de nexus, B. Pottier celle de nucléus, etc. Chez les uns, ces notions sont plus ou moins bien définies, ce qui minimise les risques de confusion. Chez les autres, elles ne le sont que partiellement, ce qui permet d'envisager tous les risques, y compris celui des interférences, en particulier avec la notion de prédicat souvent utilisée indifféremment pour désigner une fonction ou une catégorie. A l'instar des constituants qui la composent, la structure prédicative n'est pas définie d'une manière unifiée. Ce qui n'écarte pas là aussi les risques de confusion. Examinons quelques-unes de ces définitions.

En grammaire fonctionnelle, S.C. Dik (1978, p.15) définit la structure prédicative comme étant l'application d'un prédicat à un nombre approprié de termes fonctionnant comme arguments de ce prédicat. Dans ce cadre, les arguments sont des expressions qui réfèrent à des entités dans un monde possible, et les prédicats sont des

expressions qui désignent des propriétés ou des relations entre ces entités. E. Williams (1981, p.81) définit la structure argumentale d'un item lexical comme étant la liste étiquetée des arguments auxquels cet item peut être associé, avec cette précision que les arguments sont soit externes, soit internes. Pour J. Bresnan (1982, p.151), une structure prédicative argumentale est une caractérisation abstraite des arguments d'un prédicat. Autrement dit, la structure prédicative se compose d'un certain nombre d'arguments interprétables grammaticalement, c'est-à-dire des arguments auxquels sont assignées des fonctions grammaticales. Quant à J. Carrier-Duncan (1985, p.2), il définit la structure argumentale comme étant l'ensemble des fonctions ou des rôles thématiques associés aux arguments d'un prédicat. Ces fonctions sont puisées dans un inventaire universel tel qu'il a été établi par R.S. Jackendoff (1972) et S.J. Gruber (1976). Enfin, B. Levin (1985, p.6) définit la structure argumentale comme étant l'ensemble des rôles thématiques associés aux arguments d'un prédicat, alors que J. Pustejovsky (1992, p.1) la considère comme étant l'ensemble des arguments d'un verbe auxquels sont associés des diacritiques indiquant leur réalisation.

Comme on peut le constater, la structure prédicative n'a pas été définie d'une manière unifiée. Certains nomment structure prédicative argumentale ce que d'autres appellent grille ou structure thématique (cf. A. Fassi Fehri 1990, p.25). C'est là une confusion indicible puisque la structure argumentale désigne le nombre des arguments alors que la structure thématique réfère aux fonctions thématiques que ces arguments reçoivent. Les prédicats 'massacrer' et 'craindre' par exemple sont associés chacun à deux arguments. Mais alors que le premier argument de 'massacrer' reçoit la fonction thématique d'Agent, celui de "craindre" prend la fonction d'Expérient. En témoignent les deux phrases suivantes :

- (1) Jean-Paul a odieusement massacré cette famille.
- (2) Jean-Paul craint cette famille.

Certes, le principe de l'existence d'un prédicat et d'un certain nombre d'arguments reste le même dans toutes les définitions que nous avons données ci-dessus. Néanmoins, il y a de nombreuses variations, pour ne pas parler d'inconséquences, dans la manière dont beaucoup de linguistes décrivent la structure prédicative. Les différentes définitions mettent en présence plusieurs niveaux : syntaxique, sémantique et logique. Dans un sens, ceci est tout à fait normal dans la mesure où chaque définition est chargée de défendre une théorie générale. Ceci étant, la structure prédicative dans sa conception hiérarchique se construit autour d'un prédicat et d'un ou plusieurs arguments. Sur le plan syntaxique, le prédicat est l'élément central de cette structure. C'est autour de lui que les autres éléments gravitent. Sa disparition par conséquent

détruit la structure. Sur le plan logico-sémantique, le prédicat est une expression qui désigne des propriétés ou des relations. Il est donc un élément relationnel qui se définit par sa co-occurrence avec les autres éléments. Quant aux arguments, ils désignent sur le plan syntaxique des fonctions, et sur le plan logico-sémantique des expressions référant à des entités dans un monde possible .

Parallèlement aux notions de prédicat et d'argument, la notion de structure prédicative aura désormais pour nous deux sens : un sens syntaxique et un sens logico-sémantique. Sur le plan syntaxique, la structure prédicative est l'ensemble des arguments inhérents que peut admettre un prédicat. Elle est dans une certaine mesure identique à la notion de valence ou de polyadicité potentielle. Sur le plan logico-sémantique, la structure prédicative est l'application d'une expression désignant une propriété ou une relation à des expressions référant à des entités dans un monde possible, c'est-à-dire l'application d'un prédicat (ou opérateur ou encore fonction) à un ou plusieurs arguments (ou opérands), ceux-ci étant de deux sortes : des arguments inhérents et des arguments non-inhérents. Les premiers sont dits inhérents car ils font corps avec le prédicat; ils sont de ce fait obligatoires. Les seconds sont dits non-inhérents car leur présence est facultative.

3. Lexique et catégorisation

Si l'homme ne peut jamais se targuer de connaître totalement le monde qui l'entoure, il pourra toujours se vanter des représentations qu'il possède non seulement des objets de ce monde, mais aussi de la manière dont ce monde est structuré. Autrement dit, il ne se représentera jamais la totalité du monde, mais seulement quelques fragments de ce monde. Cette représentation qui consiste à reconnaître un certain nombre de catégories pertinentes et à les organiser d'une façon harmonieuse et homogène, ne dépend pas des langues particulières ; elle ne devient linguistique que lorsque ces catégories se traduisent en unités lexicales. En quoi ce qui vient d'être dit s'applique aux catégories de prédicat et d'argument ?

La théorie de la catégorisation préconisée par E. Rosch (1978) remplit les deux fonctions essentielles suivantes : (i) réduire la quantité d'information qui accède au système cognitif, et (ii) refléter la structure du monde tel qu'il est perçu par les humains. Dans ce cadre, les catégories se laissent définir au moyen d'un ensemble de traits caractéristiques, et les exemplaires de la catégorie ne sont pas équivalents. Certains exemplaires sont de bons représentants de la catégorie, d'autres sont en revanche moins bons. Et ainsi, un gradient de typicalité peut être envisagé pour les différents exemplaires. Appliquée aux catégories logico-sémantiques de prédicat et d'argument, la théorie de la catégorisation pourrait donner les structurations suivantes.

Nous avons distingué dans la définition de la notion de prédicat deux niveaux : un niveau logico-sémantique et un niveau syntaxique. Sur le plan logico-sémantique, le prédicat est une entité qui exprime des propriétés ou des relations. C'est un terme relationnel qui se définit par sa co-occurrence avec un certain nombre d'arguments. Syntaxiquement, le prédicat est l'élément central de la phrase, celui par rapport auquel celle-ci s'organise. C'est un élément obligatoire ; sa disparition détruit la phrase.

Définir ainsi le prédicat présente l'avantage de ne pas lier cette notion à une catégorie grammaticale particulière. La raison est toute simple : le rôle que remplit le prédicat dans une langue donnée peut être tenu par plusieurs types d'unités syntaxiques. C'est le cas des verbes, des adjectifs, des noms, des pronoms, des adverbes, des prépositions, etc. Certaines catégories sont cependant prioritaires relativement à d'autres catégories dans l'accession à la fonction prédicative. Ces catégories sont réservées à l'usage prédicatif ; elles ont suivant D. François (1975) une vocation prédicative. Ce sont les verbes (cf.(3), (4), (5) et (6)) :

(3) Le maire présidera lui-même la cérémonie du baptême.

(4) Il demanda deux jours de congé à son patron.

(5) Les journalistes racontaient la vie de ce vieillard et donnaient des détails curieux sur les atrocités qu'il a commises.

(6) Cardin habille cette actrice célèbre.

Dans certains cas, les verbes peuvent assumer une fonction prédicative bien qu'ils se présentent sous une forme nominale ou une forme non marquée pour le temps :

(7) Siffler n'est pas jouer.

Le verbe n'est pas la seule catégorie syntaxique susceptible d'un usage prédicatif ; les noms aussi peuvent s'y prêter :

(8) Christian est le père de ces malheureux garçons.

Dans cette phrase, le nom "le père..." présente un usage prédicatif car d'une part il exprime une propriété de Christian, celle d'être le père des garçons dont il est question, et d'autre part il établit une relation entre deux arguments, celui qui représente le père, i.e. "Christian", et celui qui réfère aux fils, i.e. "ces malheureux garçons". Dans certains contextes syntaxiques, les noms à usage prédicatif sont introduits au moyen de certains auxiliaires dits de prédication. Ce sont les outils linguistiques du type "il y a", "c'est", "voici" etc., outils qui fonctionnent comme actualisateurs du prédicat.

(9) Il y a de la mise en bouteille dans le château.

(10) C'est Georges, l'assassin.

(11) Voici Tanger.

Quelquefois, on peut recourir à la conjonction ‘et’ pour introduire un prédicat nominal, lequel se présente dans ces cas sous une forme exclamative, et que l’on peut développer au moyen d’une relative.

(12) a. Et Paul !

b. Et Paul qui n’arrive toujours pas !

L’emploi des auxiliaires de prédication est fréquent lorsque le prédicat est représenté au moyen d’un adjectif.

(13) a. C’est triste.

b. Voilà qui est absurde.

Mais ceci ne signifie nullement que les prédicats adjectivaux sont toujours introduits par des auxiliaires de prédication :

(14) Chauds, les marrons !

(15) Cet homme est très fragile.

Si certains adjectifs sont susceptibles d’un usage prédicatif, cela ne permet pas de conclure que tous les adjectifs le sont. Comparons les phrases suivantes :

(16) a. Il croit que cet homme est intelligent.

b. *Il croit que ce code est postal.

(17) a. Je trouve que les élections sont truquées.

b. *Je trouve que les élections sont législatives.

Les adjectifs “postal” et “législatives” dans (16b) et (17b) ne fonctionnent pas comme des prédicats. C’est pourquoi leur présence dans une position prédicative donne lieu à des phrases inacceptables. L’impossibilité de les modifier permet de consolider cette idée :

“(18) a. *Il croit que ce code est très postal.

b. *Je trouve que ces élections sont très législatives.

Les prépositions peuvent également avoir un usage prédicatif dans la mesure où elles peuvent mettre en relation deux arguments :

(19) a. Cette voiture est devant la banque depuis trois jours.

b. Les livres sont sur le bureau.

Dans la majorité des cas, les prépositions qui fonctionnent en tant que prédicats sont introduites au moyen de la copule “être”. Toutefois, dans certains cas, elles peuvent assurer un rôle prédicatif bien qu’elles ne soient précédées d’aucune copule. Comparons les prépositions “sur” et ‘à’ dans la phrase suivante :

(20) L'argent sur la table est à moi.

La préposition "à" précédée de la copule "est" fonctionne comme un prédicat car elle relie "l'argent sur la table" à "moi". Quant à la préposition "sur", elle assume elle aussi une fonction prédicative puisqu'elle relie deux expressions référentielles : l'objet qui est sur, i.e. "l'argent", et l'objet par rapport auquel celui-ci est sur, 'la table'. L'hypothèse selon laquelle le SN 'l'argent sur la table "signifie" l'argent qui est sur la table' permet de soutenir cette idée.

Ceci étant, la copule "être" peut conférer un usage prédicatif à plusieurs types de catégories syntaxiques. Il en est ainsi des pronoms personnels (cf. (21b)) .

(21) a. Est-il heureux avec sa nouvelle compagne ?

b. Oui, il l'est.

Les adverbes peuvent également assumer un rôle prédicatif. C'est le cas de "seulement", élément central par rapport à l'unité "pas" dans (22), de "innocemment", de "trop" et de 'tard' introduits tous les trois par des auxiliaires de prédication.

(22) Chercher ? Pas seulement.

(23) Ce n'est pas innocemment qu'il a prononcé ces mots.

(24) C'est trop.

(25) C'est bien tard pour sortir.

L'usage prédicatif n'est pas une caractéristique exclusive des mots ; les phrases - ou propositions - peuvent elles aussi occuper une position prédicative.

(26) La vérité est que je ne m'y attendais guère.

La phrase (26) comporte en fait deux prédications : une prédication primaire et une prédication secondaire (cf. S. Rothstein, 1983), celle-ci étant enchâssée dans celle-là. Nous aurons l'occasion de revenir à cette distinction dans ce travail.

Ainsi, si l'on retient l'hypothèse selon laquelle il existerait en français neuf classes syntaxiques, i.e. nom, verbe, adjectif, adverbe, préposition, pronom, déterminant, conjonction et interjection (le participe étant une variante morphosyntaxique du verbe), on conclura que les positions prédicatives dans les différentes structures phrastiques peuvent être saturées par toutes les classes syntaxiques (y compris P(roposition)) hormis les trois dernières. Mais l'accessibilité de ces classes à l'usage prédicatif est hiérarchisée. Le verbe est le prédicat par excellence. C'est la seule catégorie qui n'ait pas toujours besoin du temps fini (e.g 'que faire, sinon s'y faire ! ; "où aller" ; "comment surmonter ces difficultés" ; etc.). Viennent ensuite toutes les classes que peut introduire une copule ou un auxiliaire de prédication, c'est-à-dire le nom, le pronom, l'adjectif et la proposition. Quant à l'adverbe et la préposition, si l'on s'en

tenait au seul critère de la fréquence, elles occuperaient dans cette hiérarchie, ou gradient de typicalité, les deux dernières positions. Ce qui donnerait la hiérarchie suivante :

(27) Hiérarchie de l'accessibilité au prédicat :

verbe > nom / adjectif / pronom / proposition > adverbe > préposition >.

L'accessibilité à la fonction argumentale varie elle aussi selon la nature syntaxique des participants à l'état de choses ou l'événement décrit par le prédicat. Mais avant de parler de ces variations relatives à l'accessibilité des participants à l'usage argumental, il conviendrait d'abord de distinguer relativement à la nature des participants eux-mêmes, deux sortes : des arguments inhérents et des arguments non-inhérents. Les premiers sont dits inhérents car «ils font corps avec le prédicat» (cf. L. Tesnière 1959, p. 128). Les seconds sont dits non-inhérents car leur présence est facultative. Les deux paires de phrases suivantes illustrent respectivement cette distinction.

(28) a. Jean a lancé une balle.

b. * Jean a lancé.

(29) a. Max a rencontré Michel hier au café.

b. Max a rencontré Michel.

Les arguments inhérents sont des éléments obligatoires alors que les arguments non-inhérents appelés également satellites ou adjoints sont facultatifs. La plupart des analyses linguistiques donnent l'impression que seuls les noms sont susceptibles d'un usage argumental inhérent. «Rien n'est plus faux», affirme Lyons (1980, p.128). En effet, si l'on retient l'hypothèse que l'argument inhérent fait corps avec le prédicat et que sa présence est obligatoire, on aboutira à la conclusion que plusieurs types d'expressions peuvent présenter ces caractéristiques et assumer la fonction d'argument inhérent. Il en est ainsi des pronoms personnels (cf. (30b)), des pronoms numéraux (cf. (31a)), des pronoms possessifs (cf. (32a)), des pronoms démonstratifs (cf. (33a)), et des pronoms indéfinis (cf. (34a)) :

(30) a. Il dit que tu partiras.

b. Il le dit.

c. * Il dit.

(31) a. Deux et deux font quatre.

b. *Deux et deux font.

(32) a. Sa robe est plus belle que la tienne.

b. * Sa robe est plus belle que.

(33) a. Quand on cherche un beau livre, on prend celui-ci plutôt que celui-là.

b. *Quand on cherche un beau livre, on prend plutôt que celui-là.

(34) a. D'aucuns croient que les russes ont délibérément abandonné l'Afghanistan.

b. *Croient que les russes ont délibérément abandonné l'Afghanistan.

Les adverbes peuvent également fonctionner comme arguments inhérents (cf. (35) et (36)). Mais certains adverbes n'admettent cet usage qu'avec une classe limitée de prédicats. Comparons les paires (36a-b) et (37a-b) :

(35) Ailleurs ne peut être pire, viens que je t'emmène avec moi.

(36) a. Je suis allé jusqu'à l'arbre, et je me suis mis au dessous.

b. *Je suis allé jusqu'à l'arbre, et je me suis mis.

(37) a. Je suis allé jusqu'à l'arbre, et j'ai écrit une lettre au dessous.

b. Je suis allé jusqu'à l'arbre, et j'ai écrit une lettre.

Dans (36a), l'adverbe "au dessous" est un argument inhérent du prédicat "mettre"; son absence engendre une phrase inacceptable (cf.(36b)). Mais dans (37a), ce même adverbe devient un argument non-inhérent, i.e. facultatif ; sa présence ne fait que spécifier une circonstance de l'état de choses exprimé par le prédicat "écrire". Cette variation dans le statut de l'adverbe "au dessous" dépend donc du rapport entre le prédicat auquel il est associé, et sa contribution au sémantisme de ce prédicat. Discutant la distinction sémantique entre les compléments, i.e. arguments inhérents, et les adjoints, i.e. arguments non-inhérents, C. Pollard & I. Sag précisent ce rapport ainsi : «en général, disent-ils, un adjectif donné peut co-occurrencer avec un grand nombre de têtes (prédicats) tant qu'il contribue au contenu sémantique de ces têtes. Un complément donné en revanche est typiquement limité dans sa distribution à un nombre restreint de têtes ; de plus, la contribution sémantique du complément dépend idiosyncasiquement de la tête» (1987, p.136).

Les verbes peuvent également fonctionner comme arguments quand ils ne sont pas marqués pour le temps (cf.(38)), ou lorsqu'ils représentent une forme nominale du verbe (cf. (39)).

(38) Gémir, pleurer, prier est lâche.

(39) Il admirait son rire clair et son parler suave.

Les expressions propositionnelles peuvent elles aussi occuper en tant qu'arguments inhérents. Il en est ainsi des complétives (cf.(40)), des relatives (cf.(41)), des propositions infinitives (42)), etc.

(40) Que Jean sorte dérange Pierre.

(41) Qui aime bien châtie bien.

(42) Partir affligerait Paul.

Dans certains contextes, l'article peut fonctionner comme argument inhérent, mais la construction qui en résulte appartient soit à la langue populaire (cf.(43)), soit à la langue des enfants (cf.(44)).

(43) Il lui a donné des photos en couleur, et des en noir.

(44) Quand on m'en [=des couleurs] donne, c'est toujours des qui existent.

Il convient de noter que, dans certains contextes linguistiques, toutes les classes syntaxiques peuvent fonctionner comme prédicats ou comme arguments inhérents. Cela dépendra de la forme verbale utilisée. Ainsi, pour permettre à toutes ces classes de fonctionner comme prédicats, on recourra à la copule "être", et pour leur permettre de fonctionner comme arguments, on utilisera des verbes comme "servir", "s'employer", "s'appliquer"... (e.g. "davantage sert à marquer la supériorité", etc.).

Pour conclure, nous dirons qu'à chaque catégorie est associé un prototype lexical. Ainsi, les prototypes lexicaux des catégories de prédicat et d'argument sont respectivement le verbe et le nom. L'adjectif, pour ne citer que cet exemplaire, peut fonctionner comme prédicat, mais il n'a pas toutes les propriétés typiques de cette catégorie. Au reste, les deux prototypes lexicaux constituent cette représentation mentale que nous possédons de deux catégories. Ce sont les unités les plus naturellement saillantes d'un réseau, auxquelles on pense le plus souvent, les plus représentatives de leur catégorie respective (cf. R.W. Langacker 1987, p.492).

4- Prédication et lexicographie

Les réflexions récentes sur le statut du lexique dans les théories linguistiques tournent presque toutes autour de la délimitation de ses aspects réguliers (et irréguliers). Cette délimitation suit généralement l'une des deux voies suivantes : (i) une voie ad hoc où le lexique est modifié pour satisfaire aux principes théoriques d'un modèle quelconque, et (ii) une voie empirique où c'est le modèle qui est modifié. Dans l'optique que j'adopte, la voie empirique me semble la mieux appropriée pour redéfinir le fonds lexical afin qu'il puisse satisfaire aux exigences de ce qu'on appelle communément l'adéquation typologique, et ainsi atteindre un certain degré d'universalité.

Le lexique de la langue arabe par exemple comprend deux catégories lexicales, le nom et le verbe, considérés en tant que prédicats, les arguments étant les prédicats nominaux. Dans d'autres langues, la catégorie prédictive ne se limite pas aux verbes et

aux noms, et l'argument en tant que rôle n'est pas assumé exclusivement par les noms et les verbes. Aussi proposons-nous au niveau du fonds lexical non pas des classes lexicales, mais des catégories logico-sémantiques : des prédicats et des arguments. La première catégorie comprend toutes les classes lexicales prédicatives (verbe, adjectif, nom, adverbe, préposition, pronoms personnels, etc.), la seconde subsume les classes lexicales argumentales (nom, verbe, pronoms personnels, etc.). Comme chez S.C. Dik (1978, 1980), et principalement chez J. Grimshaw (1990), les prédicats figureraient dans le dictionnaire sous forme de cadres prédicatifs structurés où sont consignées leurs propriétés linguistiques idiosyncrasiques. Ainsi, ces cadres structurés spécifient (i) la classe catégorielle du prédicat (V, N, Adj, Adv, Prép, etc.), (ii) les positions d'arguments notées A1, A2, etc., (iii) les relations de proéminence structurale que les arguments entretiennent entre eux, et (iv) les rôles thématiques associés à ces arguments. Ces cadres prédicatifs structurés présentent la forme générale qui figure dans (45) :

(45) Prédicat □ (A1 □ (A2 □))

(où □ = variable pour catégorie syntaxique, et □ = variable pour rôle thématique).

A titre d'exemple, le prédicat 'frapper' est défini dans le cadre prédicatif (47) comme étant un prédicat verbal (v) qui prend deux arguments (A1 et A2) auxquels sont associés respectivement les rôles thématiques d'Agent et de Patient, et dont le plus proéminent structurellement est l'argument A1 :

(46) Jérémie frappe Paul.

(47) frapper V (A2 : Jérémie Agent (A2 : Paul Patient)).

Dans le cadre prédicatif (47), l'argument A1 occupe une position structurellement proéminente relativement à celle de l'argument A2. Il prend en conséquence le rôle thématique d'Agent, rôle qui se trouve être le plus haut dans toutes les hiérarchies sémantiques préconisées dans les différents modèles linguistiques. Dans ce type de cadres prédicatifs, la spécification des rôles thématiques (s-sélection ou sélection sémantique) rend caduque - et donc inutiles - la sous-catégorisation syntaxique traditionnelle (c-sélection ou sélection catégorielle) puisque seuls certains types deviennent possibles avec une structure argumentale potentielle explicitée (i.e. nombre de positions argumentales), des rôles thématiques précisés (i.e. nature des rôles), et des relations de proéminence relative définies.

Il importe de signaler que les relations de proéminence relative dispense le modèle de la postulation des principes de réalisation syntaxique des arguments, i.e. linking. Autrement dit, il ne sera plus nécessaire de postuler des règles quelconques

pour associer tel rôle thématique à telle position syntaxique. Considérons le prédicat trivalent ‘munir’ dans la phrase (48) :

(48) Jacques munit son frère de provisions.

(49) munirV (A1: Jacques Ag (A2 :son frère Bénéf (A3 :provisions Th))).

Dans le cadre prédicatif structuré (49), les parenthèses et l’enchâssement permettent d’indiquer les relations de proéminence relative entre les arguments. Ainsi, l’argument le moins enchâssé est l’argument le plus proéminent, et l’argument le plus enchâssé est le moins proéminent des autres arguments. De ce fait, l’argument “Jacques” est plus proéminent que l’argument ‘son frère’ qui est plus proéminent que l’argument “provisions”. Dans les hiérarchies syntaxiques en usage dans les différentes théories linguistiques (cf.(50)), et en vertu de ces relations, l’argument le plus proéminent par exemple est associé au plus haut rôle syntaxique dans cette hiérarchie, et l’argument le moins proéminent au rôle le plus bas. “Jacques” serait ainsi associé à la fonction syntaxique de sujet, ‘son frère’ à celle d’objet, et ‘provisions’ à celle d’objet indirect (20).

(50) sujet > objet > objet indirect.

Il va sans dire que les relations de proéminence ne concernent que les prédicats qui prennent plus d’un argument. Le prédicat ‘laid’ par exemple présente le cadre prédicatif (51) où il est spécifié comme étant un prédicat adjectival qui prend un seul argument auquel est associée la fonction sémantique zéro (\square), fonction assignée généralement aux arguments uniques des prédicats exprimant sur le plan événementiel un état.

(51)- laid Adj (A1 \square) , où \square = rôle thématique zéro.

Les arguments basiques, à l’instar des prédicats basiques, sont ces entités qui ont une vocation argumentale, c’est-à-dire celles qui fonctionnent basiquement - et non exclusivement pour certaines entités - comme arguments. Il en est ainsi des noms communs qui n’ont pas une racine verbale ou adjectivale attestée (e.g. “maison”, “étalon”, “garçon”, “tigre”, “arbre”...), des noms propres (e.g. “Paul”, “Robert” “Zayd”,...), des pronoms personnels (e.g. “vous”, “elles”, “lui”...), des pronoms interrogatifs (e.g. “quoi”, “que”, “lequel”...), des pronoms possessifs (e.g. “le tien”, “les siennes”, “la vôtre”...), des pronoms numéraux (e.g. “deux”, “cent”...), des pronoms démonstratifs (e.g. “celui-ci”, “cela”, “ça”...), des pronoms indéfinis (e.g. “aucun”, “tel”, “on”...), etc. . Les arguments potentiels tels que les verbes sont listés dans le fonds lexical en tant que prédicats ; c’est au niveau du fonds dérivé, et moyennant une opération de dérivation que les verbes peuvent devenir des arguments.

Notons pour clore cette section que les cadres prédicatifs structurés ne comportent que les arguments inhérents, c'est-à-dire ceux dont la présence est indispensable pour la préservation du sens du prédicat. Les arguments non-inhérents, c'est-à-dire les arguments dont l'absence n'affecte pas le sens du prédicat, et dont le nombre reste indéfini - et donc non tributaire du sens du prédicat - seront insérés lors d'une opération dérivationnelle ultérieure.

5. Un exemple : le prédicat verbal

La question que l'on pourrait tout de suite poser est la suivante : en quoi le lexicographe peut-il être concerné par la théorie de la prédication, et comment ? Autrement dit, si la théorie de la prédication intéresse le lexicographe, comment celui-ci pourra-t-il l'exploiter ? La structure prédicative se présente d'emblée comme un dispositif qui permettra au lexicographe de raffiner la description syntaxique et sémantique des verbes en explicitant toutes les constructions que ceux-ci impliquent, en spécifiant les relations sémantiques qu'entretiennent leurs arguments, et en structurant ces relations. En fait, dans cette dernière section, je tenterai de vérifier la faisabilité de la théorie de la prédication dans le domaine de la lexicographie. Pour ce faire, je propose d'examiner quatre cas de prédicats verbaux. Le premier est celui des dérivés du verbe 'apercevoir'. Considérons les exemples suivants :

(52) a. Yves s'aperçoit dans le miroir.

b. Yves l'aperçoit dans le miroir.

(53) a. Yves s'aperçoit de son erreur.

b. *Yves l'aperçoit de son erreur.

Dans certains cas, le statut d'une forme réflexive, i.e. intrinsèque ou extrinsèque, n'est déterminé qu'à l'intérieur d'une structure. Dans (52a), "s'apercevoir" est un réflexif extrinsèque puisque la suppression du morphème «se» y est possible (cf. (52b)). Mais dans (53a), c'est un réflexif intrinsèque puisque (53b) n'est pas admise. En fait, nous avons dans ces deux exemples deux formes prédicatives morphologiquement identiques (ou presque), notamment "s'apercevoir" et "s'apercevoir de quelque chose", mais qui véhiculent chacune une lecture propre. En témoignent respectivement les deux structures prédicatives thématiques suivantes :

(54). s'apercevoir (A1 : X Agent (A2 : Y Patient)).

(55). s'apercevoir (A1 : X Expérient (A2 : Y Thème)).

Les deux prédicats n'ont donc pas la même structure prédicative thématique : le réflexif extrinsèque (54) prend deux arguments auxquels sont associés les rôles

thématiques d'Agent et de Patient, alors que le réflexif intrinsèque prend lui aussi deux arguments, mais auxquels sont associés les rôles thématiques d'Expérient et de Thème. Une précision cependant : dans le cas du réflexif extrinsèque (54), il existe une identité référentielle entre l'Agent et le Patient.

Le second cas que je propose d'examiner est celui de « couler » et ses dérivés. Ce verbe dit « réversible », « symétrique », « neutre », « à renversement », « inchoatif », « anti-causatif », etc., peut en effet présenter une structure prédicative monovalente comme il peut entrer dans une structure bivalente de telle sorte que le second argument de celle-ci, i.e. l'argument A2 (Patient ou Thème), devienne l'unique argument de celle-là, i.e. l'argument A1 (Expérient ou Thème). Les deux constructions qui suivent illustrent ces changements positionnel et fonctionnel :

(56) a. Les pirates ont coulé le navire.

b. Le navire a coulé.

Le prédicat anti-causatif « couler » est le produit d'un processus de détransitivisation du prédicat causatif de la structure source, et de « l'usurpation » de la position A1 par l'argument A2 de cette même structure. Autrement dit, la structure dérivationnelle source des anti-causatifs est amputée de l'argument A1, lequel est remplacé dans la structure cible par l'argument A2 initial. Quant au prédicat, il ne subit aucune modification morphologique : e.g. « cuire », « vieillir », « casser », « pourrir », « durcir », « fondre », « sécher », « grandir », « grossir », « maigrir », « glisser », etc. De ce fait, couler aura dans le dictionnaire deux entrées prédicatives :

(57) causatif : couler (Agent (Thème))

(58) -anti-causatif : couler (Thème) .

Considérons à présent le cas des verbes dits de mouvement 'entrer', 'sortir', et 'monter'. Ces verbes monovalents - intransitifs - peuvent eux aussi dans certaines structures admettre un emploi causatif.

(59) a. Delphine a entré la voiture dans la garage.

b. Roman a sorti la bouteille de vodka du frigidaire.

c. Fritz a monté les provisions de la cave.

En admettant un emploi bi-argumental, Ces prédicats deviennent intrinsèquement causatifs. La causation y est véhiculée par le sens du prédicat lui-même, c'est-à-dire sans recours aucun à un quelconque adjuvant. Ces prédicats ne font donc l'objet d'aucune règle de dérivation. Ils seront listés en tant que tels dans le dictionnaire sous forme de cadres prédicatifs structurés. Il en est ainsi également des prédicats « fondre », « cuire », « descendre », « échouer », « tuer », « accoucher », « plonger », « atterrir »,

“paître”, “construire”, “apprendre”, “brûler”, etc.. A titre d’illustration, le causatif lexical “monter” présente le cadre prédicatif structuré suivant :

(60) monter V - Caus. (A1 causeur (A2 Causé))

Agent Patient .

Il convient de souligner que le cadre prédicatif de ‘monter’ dans son sens causatif (cf.(60)) est distinct du cadre prédicatif du même prédicat dans son sens non-causatif (cf.(61)).

(61) monter V (A1 Thème) .

Pour relier au niveau du fonds basique ces deux cadres prédicatifs tout comme ceux de “sortir”, ou de “descendre”, ou de “cuire”, etc., aucune règle, fût-elle de redondance, ne sera nécessaire. La structure prédicative des deux formes verbales du même prédicat se suffit à elle-même : la forme causative est toujours transitive.

Le dernier cas que je propose d’examiner est celui des verbes comme “estimer”, “juger”, “considérer”, “sentir”, etc., qui peuvent entrer soit dans des constructions simples, soit dans des constructions complexes dont les complétives non-conjonctives.

(62) Ils considèrent Jean capable d’une telle magouille.

(63) Je sentais Catherine inquiète.

(64) Paul estime Marie coupable de ce délit.

Les trois phrases comportent chacune une prédication secondaire qui tient lieu de second argument, i.e. A2, de la prédication primaire, respectivement “Jean capable d’une telle magouille”, “Catherine inquiète” et “Marie coupable de ce délit”. Ce sont de petits compléments phrastiques (« small clause complements ») ou complétives non-conjonctives qui, à cause de - ou grâce à - l’influence de l’anglais, l’air de famille avec d’autres verbes (e.g. ‘croire’) et l’attrait du moindre coût (absence de la conjonction, suppression de la copule), tendent à s’introduire dans le système de la langue française en dépit des risques de confusion que peut soulever l’interprétation de certaines d’entre elles (cf. (66c)) comparée à celle de certaines structures analogues simples (cf. (65c)).

(65) a. Je considérais cette offre sérieuse.

b. J’estimais cette offre sérieuse.

c. J’examinais cette offre sérieuse.

(66) a. Je considérais Paul au dessus de tout soupçon.

b. J’estimais Paul au dessus de tout soupçon.

c. *J'examinais Paul au dessus de tout soupçon.

Il découle des exemples ci-dessus que, dans la valence des verbes “considérer”, “estimer” de la prédication primaire, l'argument A2 doit être consigné également en tant que constituant complexe formé lui-même d'un argument et d'un prédicat. L'occurrence de cet argument, i.e. A2, sans l'un de ses deux éléments constitutifs n'est pas possible (cf. (67b)), ou quand elle l'est, ce n'est pas avec le même sens (cf. (67c)). Ceci implique au niveau théorique la distinction pour certains verbes (e.g. “croire”, “considérer”, “trouver”, “juger”, “estimer”, etc., mais non “examiner”) entre deux cadres prédicatifs différents : un cadre à deux arguments simples, et un autre à deux arguments, mais dont le second est une prédication. Le premier cadre est une prédication simple (cf.(68)), le second une prédication complexe (cf.69)).

(67) a. Paul considère ces précautions insuffisantes.

b. *Paul considère insuffisantes.

c. *Paul considère ces précautions.

(68) considérer (A1 (A2)).

(69) considérer (A1 (A2 : [Pred Adj (A1)])).

CONCLUSION :

Ainsi, la théorie de la prédication exempterait le lexicographe d'une infinité d'exemples dont l'usager ne retiendrait aucune règle. La distinction entre deux ou plusieurs cadres prédicatifs l'exempterait également de la nécessité de souligner la différence sémantique entre les diverses entrées, pourtant identiques morphologiquement. Quant au caractère opératoire d'un tel dictionnaire, je crois - et j'ai toujours cru - qu'en matière de langue, l'usage prime le système. Il y a bien des usagers qui se contenteraient d'un dictionnaire simple, non théorisé, mais il y a également des usagers qui souhaitent un dictionnaire spécial de langue, un dictionnaire sélectif qui les exempterait eux aussi des certaines recherches parallèles. Nul ouvrage n'est exempt de choix arbitraires. les dictionnaires sélectifs se limitent à traiter une fraction du lexique ; aussi peuvent-ils envisager de le faire plus complètement. La fréquence des emplois est le principal critère de choix pour les dictionnaires de la langue usuelle ou de mots rares. Pour d'autres, la spécialisation dans certains types d'usage est déterminante.

Bibliographie

- Bendix, E.H. (1966), *Componential Analysis of General Vocabulary*. University Press, Bloomington. Tr. Fse. 'Analyse componentielle du vocabulaire général', in *Langages* 20 (1970), p.101-125.
- Bresnan, J. ed. (1982a), *The Mental Representation of Grammatical Relations*. MIT Press, Cambridge.
- _____ (1982b), 'Polyadicity', in Bresnan 1982a, p.149-172.
- Cann, R. (1994), *Formal Semantics : an Introduction*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Carrier-Duncan, J. (1985), *Linking of Thematic Roles in Derivational Word Formation*. *Linguistic Inquiry*, vol 16, n°1, p.1-34.
- Chomsky, N. (1981), *Lectures on Government and Binding*. Foris, Dordrecht. Tr.fse. 'Théorie du gouvernement et du liage', 1991, Le Seuil, Paris.
- Dik, S.C. (1978), *Functionnal Grammar*. North-Holland, Amsterdam.
- _____ (1980), *Studies in Functionnal Grammar*. Academic Press, London.
- _____ ed.(1983), *Advances in Functionnal Grammar*. Foris, Dordrecht.
- El Akhdar, B (1988), *Lexique arabe. Vers une grammaire dérivationnelle*. Okad, Rabat.
- El Hadari, R. (2000), *Structures prédicatives et dérivation*. Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des lettres, Rabat.
- _____ (2006), «le lexique et la structure prédicative : forme et interprétation ». In *Basamat* n°1, faculté des lettres, Casablanca Ben M'sik, p.43-56.
- Fassi Fehri, A. (1990), *Al-bina' u al-muazi*. Toubkal, Casablanca.
- Fillmore, C.J. (1969), 'Types of Lexical Information', in F. Kiefer, ed., 1970, p. 109- 137.
- Fradin, B. (1990), 'L'opérationnalité de l'information lexicale', in *La définition, CELEX*, 1990, Seuil, Paris, p.149-172.
- François, D.(1975), 'Les auxiliaires de prédication'. *La linguistique* 11-1, P.U.F., Paris, p.31-40.
- Grimshaw, J (1990), *Argument structure*. MIT Press, Cambridge, MA.
- Gruber, J.S. (1967), 'Look and See'. *Language* 43, p.937-947.
- _____ (1976), *Lexical Structures in Syntax and Semantics*. North-Holland, Amsterdam.
- Halle, M. (1973) 'Prolegomena to a Theory of Word Formation'. *Linguistic Inquiry* 4, p.3-16.
- Jackendoff, R.S.(1972), *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. MIT Press, Cambridge, MA.
- _____ (1975), 'Morphological and Semantic Regularities in the Lexicon'. *Language* 51, p.639-671. Tr. fse 'Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique', in Ronat, 1977, p.65-108.

- Jespersen, O. (1924), *The Philosophy of Grammar*. Allen & Unwin, London.
- _____ & J.A. Fodor (1963), 'The Structure of a Semantics Theory'. *Language* 39- 2, p.170-210. Tr.fse. in *Cahiers de lexicologie* 1966 II et 1967 I.
- Langacker (1987), *Foundations of Cognitive Grammar* (Vol. 1). Stanford University Press, Stanford (California).
- Leech, G. (1981), *Semantics. The Study of Meaning*. Penguin Books Ltd, Harmondsworth, Middlesex, England.
- Levin, B. (1985), 'Lexical Semantics in Review : an Introduction'. *Lexicon Project Working Papers* 1, p.1-62, MIT.7.
- Lieber, R. (1980), *On the Organisation of the Lexicon*. Ph. D. Dissertation, MIT, Cambridge.
- Lyons, R. (1977), *Semantics*. 2 Vols. Cambridge. Tr. Fse. Vol. 1 : 'Eléments de sémantique', (1978), Larousse, Paris. Vol. 2 : 'Sémantique linguistique', (1980), Larousse, Paris.
- Martinet, A. (1965), *La linguistique synchronique, études et recherches*. P.U.F, Paris.
- Pesetsky, D. (1987), 'Binding Problems with Experiencer Verbs'. *Linguistic Inquiry* 18, p.126-140.
- Pollard, C. & I. Sag (1987), *Information-Based Syntax and Semantics. Volume I, Fundamentals*, CSLI Publications, Stanford.
- Pottier, B. (1974), *Linguistique générale*. Klincksieck, Paris.
- Pustejovsky, J. (1992), *The Syntax of Event Structure*, in B. Levin & S. Pinker eds., p.47-81.
- Rosch, E. (1978), 'Principles of categorization', in E. Rosch & B. Lloyd, eds., p.27-48.
- Rothstein, S. (1983), *The Syntactic Forms of Predication*. MIT Press, Cambridge (Ph.D).
- Selkirk, E. (1982), *The Syntax of Words*. MIT Press, Cambridge.
- Tesnière, L. (1959), *Eléments de syntaxe structurale*. Klincksieck, Paris.